

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subventions allouées à des associations de prévention et d'insertion des jeunes au titre de la protection de l'enfance. Exercice 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la mission de protection de l'enfance, le Département a conclu des conventions avec des associations qui interviennent auprès des jeunes en difficulté pour mener notamment des actions de prévention, d'insertion sociale et éducative.

Ces associations sont les suivantes et ont pour objet :

- Association des cités du secours catholique ACSC service ALISE : accueil, hébergement et aide à la réinsertion sociale des jeunes femmes enceintes et de jeunes mères avec enfants de moins de 3 ans, en difficulté sociale démunies de logement ;
- Association accès au droit des enfants et des jeunes ADEJ : favoriser l'accès au droit des jeunes du département, par le biais d'actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté dans les établissements scolaires ou dans structures associatives ;
- Association Amicale du nid : accueil et accompagnement des jeunes mineurs en situation de prostitution ou ayant connu la prostitution, en proposant des alternatives à leur situation pour permettre leur insertion sociale et professionnelle ;
- Association Arte chavalo : aider à la reconnaissance et à l'intégration sociale, culturelle et éducative des enfants issus des bidonvilles marseillais avec notamment des ateliers périscolaires ;
- Association Arts et développement : organiser des ateliers de rue dans les quartiers prioritaires en prévention des carences éducatives et culturelles des enfants et des familles qui échappent aux dispositifs d'accompagnement ;
- Association le bruit de l'eau : permettre à des jeunes de 3 à 18 ans, en difficulté scolaire, sociale et familiale, de retrouver une image positive et valorisante en développant leur créativité par l'expression artistique ;

- Office municipal d'Eguilles : permettre par le biais d'une journée culturelle, sportive et festive de créer des moments d'échange entre le parent et l'enfant.

Le présent rapport concerne les demandes de subvention de fonctionnement formulées par les associations ci-dessus au titre de l'année 2018. Le montant des subventions allouées s'élève à 139 000 € répartis selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures de la convention type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL